

**QUATRIEME REUNION DE LA CONFERENCE DES
OPERATEURS ET FOURNISSEURS DE SERVICES
DE TELECOMMUNICATIONS DES ETATS MEMBRES
DE L'UEMOA (COFTEL)**

Grand Bassam, les 18 et 19 Novembre 2010-12-02

COTE D'IVOIRE

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Novembre 2010

I- INTRODUCTION

Les 18 et 19 Novembre 2010, s'est tenu à NSA Hôtel à Grand Bassam en Côte d'Ivoire, la 4^{ème} réunion de la Conférence des Opérateurs et Fournisseurs de services de Télécommunications (COFTEL) des Etats membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Ont participé aux travaux, les représentants des Opérateurs, Fournisseurs de services de Télécommunications et organisations du secteur des télécommunications installés dans les Etats membres de l'UEMOA dont la liste est jointe en annexe I.

Ont également pris part aux travaux, les représentants de la Commission de l'UEMOA, et du Président du Comité des Régulateurs Nationaux des Télécommunications de l'espace UEMOA (CRTEL).

II- CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été placée sous la présidence du Ministre des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication de la Côte d'Ivoire représenté par Monsieur Séverin N'Datien GUIBESSONGUI, Directeur de Cabinet Adjoint.

Elle a été marquée par trois (03) allocutions : celle du représentant du Directeur Général de Orange Côte d'Ivoire, Président en exercice de la COFTEL, celle du Commissaire de l'UEMOA chargé du Développement de l'entreprise, des Télécommunications et de l'Energie et celle du représentant du Ministre des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Dans son mot de bienvenue, le représentant du Président de la COFTEL, Monsieur Ohouo BASSA, a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a adressé ses remerciements à la Commission de l'UEMOA pour son soutien au secteur des télécommunications et a souhaité plein succès aux travaux de la COFTEL.

Dans son intervention, Monsieur Guy-Amédée AJANOHOUN, Commissaire chargé du Département du Développement de l'Entreprise, des Télécommunications et de l'Energie, a exprimé la gratitude de la Commission de l'UEMOA aux Autorités de Côte d'Ivoire pour avoir accepté d'abriter une deuxième réunion de l'UEMOA sur les télécommunications au cours de cette année 2010.

Il a félicité le Président de la COFTEL pour le choix du thème de la conférence qui rentre en droite ligne des objectifs du marché commun de la Commission de l'UEMOA. Il a exhorté la prochaine présidence de la COFTEL à dynamiser les groupes de travail pour faire de cette conférence un organe de veille et de proposition pour un développement plus rapide du secteur de télécommunications/TIC dans l'espace communautaire. Enfin, le commissaire a invité les Opérateurs à apporter leur soutien à l'étude sur la mise en place du réseau unique mobiles et à participer à l'atelier de validation de l'étude sur l'état des lieux des TIC dans l'Espace UEMOA qui permettra de mettre en œuvre des

programmes concrets. Le commissaire a enfin assuré la COFTEL du soutien de la commission de l'UEMOA.

Dans son discours d'ouverture, Monsieur Séverin N'Datien GUIBESSONGUI, Directeur de Cabinet Adjoint du Ministère des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication de la Côte d'Ivoire a salué la tenu de cette quatrième réunion de la COFTEL et a souhaité la bienvenue aux participants.

Abordant le thème de la réunion, il a indiqué que la co-construction des infrastructures constitue l'une des problématiques de développement du secteur des télécommunications dans notre sous-région. La co-construction doit permettre la production des services à des coûts moins élevés et permettre la concentration de la compétition sur des services innovants.

Enfin, il a déclaré ouverts les travaux de la quatrième réunion de la COFTEL.

III- DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux ont démarré par une présentation de chaque participant. Après cette présentation, le président a procédé à la constitution du bureau de la conférence.

III.1- Mise en place du bureau de la conférence

Après consultation des participants, le bureau chargé de conduire les travaux de la conférence a été constitué et est composé comme suit :

Président : **Serge GOHOUN**, Orange Côte d'Ivoire

Rapporteur : **Frédéric OGOUGBOHOUN**, Bénin Télécoms SA ; **Sandra SAKA**, AIRTEL BURKINA FASO.

III.2- Adoption de l'ordre du jour

Après quelques amendements, le projet d'ordre du jour a été adopté. Il comprend les points suivants :

- ❖ Présentation du rapport du président sortant ;
- ❖ Présentation des résultats des groupes de travail ;
- ❖ Communications des opérateurs sur le thème de la réunion ;
- ❖ Mise en place de la présentation de la présidence et vice présidence 2010/2011 ;
- ❖ Programme de travail jusqu'à la prochaine réunion de la COFTEL, date et le lieu de la prochaine réunion ;
- ❖ Divers.

III.3- Synthèse des travaux

III.3.1- Présentation du rapport d'activité du Président

Le président de la COFTEL a présenté son rapport d'activités pour l'exercice 2010. Après une discussion générale, les participants ont adopté le rapport et ont formulé les recommandations suivantes :

- ❖ Nécessité d'annexer au rapport la liste des adhérents à la COFTEL ;
- ❖ Nécessité pour la nouvelle présidence de la COFTEL de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la tenue de la réunion du groupe de travail sur le large bande ;
- ❖ Nécessité pour la nouvelle présidence d'organiser une réunion conjointe avec la réunion des Directeurs Généraux des Opérateurs membres de la CTOA pour faciliter le rapprochement de cette organisation avec la COFTEL ;
- ❖ Nécessité d'organiser une rencontre entre les Directeurs Généraux des Opérateurs membres de la COFTEL avec la commission de l'UEMOA sur les taxes sur le trafic international entrant ;
- ❖ Nécessité de s'inspirer de l'expérience de la CTOA en termes de budget pour usage au profit de la COFTEL.

III.3.2- Présentation du rapport du groupe de travail sur l'Accès aux services universels

Le représentant de Togo Cellulaire coordonnateur du groupe de travail a fait la présentation du groupe de travail sur l'accès aux services universels. Après un débat, les recommandations suivantes ont été faites :

1. Les pays membres de l'espace UEMOA doivent veiller à la mise en place de programmes et des projets d'accès et de service universel pour connecter les zones rurales et contribuer au développement des secteurs qui produisent ou utilisent les TIC (Economie numérique) ;
2. Ce programme doit permettre de fournir aux populations un service téléphonique de base, un accès haut débit minimum de 512Kps pour le réseau fixe et 384 Kbps pour le mobile, les services d'urgence, tels que définis dans les textes communautaires (Directives de l'UEMOA et Actes Additionnels de la CEDEAO) ;
3. Les Etats membres de l'espace UEMOA doivent veiller au développement, à la vulgarisation et à l'utilisation des services TIC via les applications basées sur des contenus locaux ;
4. Les Etats doivent mettre en œuvres le mécanisme du « pay or play » donnant la possibilité aux opérateurs de contribuer à la mission du fonds soit directement par le paiement de la redevance, soit par la réalisation directe des programmes de service universel ;
5. Le fonds de service universel doit être utilisé que pour étendre la couverture des réseaux et des applications TIC, dans les régions où l'installation de réseaux n'est pas viable commercialement ;
6. Le fonds de service universel devrait être utilisé à court ou à moyen terme, et les contributions doivent être graduellement revues à la baisse ;
7. Les Etats devraient rendre publiques leurs politiques en matières d'accès au service universel et assurer la transparence des comptes du fonds. Ils doivent constituer des comités de gestion avec une bonne représentativité des contributeurs au fonds.

III.4- Communications des Opérateurs sur le thème de la réunion : Co-construction d'infrastructures transfrontalières dans l'Espace UEMOA

Six présentations ont meublé ce point de l'ordre du jour et ont été faites par Côte d'Ivoire Telecom, Guinée Telecom, Moov Côte d'Ivoire, Orange Mali, Onatel et Airtel Burbina Faso.

Il ressort des présentations que compte tenu du besoin de réduction du coût des investissements pour les Opérateurs, de l'impératif du développement du haut débit dans l'espace communautaire et de la sécurisation des réseaux au niveau régional, la co-construction des infrastructures devient une nécessité pour les Opérateurs de la COFTEL.

Ainsi, les recommandations suivantes ont été faites :

- ❖ La définition d'un cadre légal et réglementaire commun des télécommunications afin de favoriser la co-construction des infrastructures transfrontalières ;
- ❖ La création de structures dont la mission sera d'accompagner les opérateurs dans la co-construction des infrastructures ;
- ❖ L'appui de l'UEMOA en vue de faciliter la réalisation des projets concrets d'interconnexion dans l'espace de l'union ;
- ❖ La mise en place au sein de la COFTEL d'un de travail dont la mission sera de :
 - Définir le mode de financement,
 - Définir le mode d'usage des infrastructures (clé de répartition des circuits),
 - Définir le mode de gestion technique de l'infrastructure commune,
 - Déterminer les critères de Qualité de Service exigible.

III.5- Mise en place de la Présidence et de la Vice-présidence 2010/2011

La Présidence de la COFTEL sera assurée pour la période 2010-2011 par Guinetel et la Vice-présidence par Togo Cellulaire.

Moov CI assistera Togo Cellulaire dans sa mission et prendra la vice présidence de la COFTEL pour la période 2011-2012.

III.6- Programme de travail

un programme de travail pour la période 2010-2011 a été arrêté et est en annexe il au présent rapport d'activité. Le budget de fonctionnement ainsi qu'un budget d'investissement prévisionnel du secrétariat permanent ont été adoptés et figurent en annexe III et en annexe IV.

Il a été retenu que les frais de fonctionnement et le budget d'investissement du secrétariat permanent sera réparti équitablement entre tous les Opérateurs

membres de la COFTEL. A cet effet, la Présidence entrante prendra les dispositions nécessaires pour informer les Opérateurs membres de la COFTEL.

La prochaine réunion de la COFTEL aura lieu à Bissau en Novembre 2011. La Présidence en collaboration avec le secrétariat permanent et la Commission de l'UEMOA précisera les dates par courrier.

III.7- Divers

Le principe de la révision des textes (Statuts et règlement intérieur) régissant la COFTEL a été accepté. A cet effet, un groupe de travail est créé pour procéder à cette révision. Il est composé de Moov CI, Airtel BF, Côte d'Ivoire Telecom et Tigo Sénégal.

La coordination de ce groupe est assurée par Moov CI ; le rapport du groupe de travail sera transmis au Secrétariat permanent pour diffusion au plus tard en fin Juillet 2011.

Compte tenu de l'imminence de l'attribution de la licence 3G dans plusieurs pays, les Opérateurs de la COFTEL recommandent une étude sur les conditions d'attribution de la licence 3G dans les pays de l'UEMOA. Ainsi, un groupe de travail composé de Moov Togo, Tigo Sénégal, MTN CI et Telecel BF est créé. La coordination de ce groupe sera assurée par Moov Togo.

La commission de l'UEMOA a informé les participants de l'état d'avancement de l'étude sur le réseau unique mobile dans les pays membres et les a invités à collaborer pleinement avec le cabinet chargé de réaliser cette étude.

Un groupe de travail composé de l'Onatel SA, Guinée Telecom SA, Moov CI (coordinateur) et Côte d'Ivoire Telecom a été constitué pour réfléchir aux conditions de mise en œuvre de la co-construction des infrastructures transfrontalières des télécommunications.

Fait à Grand Bassam, le 19 Novembre 2010.

1^{er} Rapporteur

2^{ème} Rapporteur

Frédéric OGOUGBOHOUN

Madame Sandra SAKA

Pour le Président de la COFTEL et par délégation

Serge GOHOUN